REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT Saône et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

MARIZY

Séance du

08 avril 2015

Nombre de conseillers	
- en exercice	10
- présents	7
- votants	7
- absents	3
- exclus	0

L'an deux mille quinze, le 08 avril à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Etaient présents : MM.

CHEMARIN M.C., LAPRAY P., LE MEVEL E., PAILLARD J.L., PANAY P.L., PLANCHON F.

Date de convocation:

23 mars 2015

Date d'affichage:

23 mars 2015

Etaient excusés: Mmes BERTHIER M.C. et RENAUD M.C., M. SARBAZINIM

SARRAZIN M.

M. Fabrice PLANCHON a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

Center Parcs sur la commune du Rousset : Voeu

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de CHAROLLES le 15 avril 2015 et publication ou notification du 15 avril 2015

Swy (1)

Jenny J

Signature

COMMUNE MARIZY

Suite

des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil Départemental de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Signature